

Déclaration préalable à la CAPD du 11 octobre 2019 du SNUipp-FSU 23

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se réunit, moins d'un mois après le geste désespéré de Christine Renon, directrice de l'école Méhul à Pantin, qui a bouleversé toute notre profession.

Par un courrier adressé à quelques personnes, notre collègue décrit le difficile exercice de son métier d'enseignante et de sa fonction de directrice. Elle y explique l'impossibilité de répondre, au quotidien, à l'ensemble de ses responsabilités malgré son profond attachement à sa mission, à ses élèves et à leurs familles comme à ses collègues. Sa lettre décrit comment cette impossibilité de faire face aux nombreuses injonctions, aux difficultés inhérentes à la fonction de direction a conduit à son épuisement puis à l'irréparable pour mettre un terme à sa souffrance devenue insupportable.

Au-delà, c'est toute la communauté scolaire, dans sa diversité de métiers, qui se reconnaît dans le sentiment d'abandon exprimé par Christine Renon : les personnels sont laissés seuls face aux difficultés toujours plus aiguës que connaît l'École. Ils composent avec l'absence de soutien d'une hiérarchie toujours plus prompte à mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques managériales qu'à faire corps avec la profession ; et qui ne cesse d'imposer des réformes pensées sans et contre les personnels.

Ces pratiques managériales méconnaissent les réalités de l'enseignement, dessaisissent les personnels de leur expertise, et ne leur accordent ni la reconnaissance ni les moyens nécessaires à l'exercice de leur métier.

Aujourd'hui, les personnels sont tiraillés entre le sens de leur engagement et la réalité qu'ils vivent au quotidien. Ce sont ces situations professionnelles qui sont responsables de grandes souffrances et qui sont à l'origine de ce drame.

Notre département n'échappe pas à ce triste constat. Il y a donc urgence à rechercher et à mettre en œuvre des mesures de nature à améliorer le cadre de travail, y compris à l'échelle locale.

C'est dans ce contexte que le SNUipp-FSU 23 a proposé aux autres organisations syndicales de déposer une alerte sociale afin de pouvoir activer tous les leviers possibles, y compris départementaux, pour améliorer le fonctionnement de l'école et les conditions d'exercices des enseignants et notamment celles des directeur-riche-s des écoles.

Les attentes sont fortes, nous avons formulé des demandes claires, nous attendons des réponses rapides et adaptées.

Par ailleurs, nous vous apportons, aujourd'hui, dernier jour de saisie des résultats des évaluations CP-CE1, des livrets d'évaluation d'élèves, confiés par des collègues qui ont adapté la passation des évaluations (choix des exercices, adaptations des consignes, reformulation, adaptation des temps impartis, ...) et qui ont, dans tous les cas, refusé leur saisie informatique.

Leurs positions nous ont été explicitées dans leur diversité et, pour faire suite à votre demande exprimée en négociation préalable de comprendre les motivations des agents, nous vous les exposons ici :

- Malgré certaines évolutions, les évaluations restent dans le même esprit que celles de l'an dernier. Elles sont jugées inutiles pour la pratique des enseignants et pour les apprentissages des élèves ;
- Les temps de passation sont trop longs et la passation est inadaptée pour les classes à multiniveaux ;
- Les collègues disposent déjà de leurs propres évaluations diagnostiques élaborées en équipe ;
- Les seuils de réussite et/ou les temps de passation inadaptés placent artificiellement les élèves en échec ;
- Il y a un net décalage entre ce qui a été travaillé en classe et le contenu des évaluations ;
- Les enseignants se sentent dépossédés de leur professionnalité puisque les critères de réussite permettant la correction des exercices et l'analyse des productions des élèves ne sont pas disponibles pour les enseignants ;
- Le risque de dérive vers un enseignement modulaire simplifié où seules les compétences évaluables seraient enseignées dans le but d'une bonne réussite aux évaluations est inquiétant ;
- Les enseignants refusent le changement de statut en passant de concepteurs à simples exécutants devant mettre en place des protocoles d'enseignements pré-établis selon les résultats obtenus par les élèves

Nous vous demandons de bien vouloir entendre les motivations de tous ces collègues.

Aussi, d'autres collègues, nous ont indiqué les avoir fait passer, avoir saisi les résultats mais avoir perdu un temps précieux pour faire réussir les élèves. En effet, des outils construits collectivement dans les écoles existent, liés aux progressions de cycle des élèves, et organisent l'évolution des apprentissages. Ces outils continuent à être utilisés, les évaluations standardisées nationales ne répondant pas aux besoins des équipes...

Enfin, nous vous avons adressé le 25 septembre, un nouveau mail de relance à propos de toutes les questions diverses restées sans réponses, des documents que vous vous étiez engagés à fournir que nous n'avons toujours pas reçus ainsi que des opérations de gestion des personnels effectuées, relevant de la CAPD, sans qu'aucune information n'ait été transmise aux commissaires paritaires.

Soyez assurés que nos demandes répétées ne sont uniquement guidées que par notre volonté d'assurer le rôle pour lequel nous avons été élu-e-s -à savoir assurer le contrôle des opérations paritaires pour en garantir la transparence et l'équité- dans l'intérêt des personnels enseignants du département. Vous y avez aussi intérêt comme nous avons chacun pu le constater lors des opérations de mouvement de l'année dernière et comme vous l'avez reconnu.

En ce sens, nous ne comprenons pas cette absence de communication pourtant nécessaire. Nul n'y a intérêt, elle entretient suspicion, doute et défiance quand notre institution a besoin de confiance. Est-ce par volonté délibérée ou par incapacité à répondre à l'ensemble des tâches qui sont à traiter du fait d'une insuffisance de moyens alloués à la DSDEN ?

Un faisceau d'indices semblent corroborer la seconde hypothèse.

En effet, il semble que les services de la DSDEN soient dans l'incapacité à répondre aux opérations de gestion de carrière les plus élémentaires et pourtant réglementaires : absence d'information de rendez-vous de carrière qui devait pourtant être communiquée avant les vacances d'été aux personnels éligibles pour la session 2019-2020, absence de communication des appréciations finales des rendez-vous de carrière 2018-2019 dans les 15 jours suivants la rentrée des classes, absence de contrat de travail élaboré avant la prise de fonction des personnels AESH (aujourd'hui encore des personnels travaillent sans avoir été contactés pour la signature d'un avenant) ...

La création du poste de chargé de mission, pris sur un moyen d'enseignement, pour effectuer des opérations administratives à la DIMOS et ainsi soulager la charge de travail à fournir par les services renforce encore cette hypothèse.

Dans ces conditions, le SNUipp-FSU 23 réaffirme tout son soutien à tous les personnels de la DSDEN 23 dont il salue l'engagement quotidien pour garantir un service rendu de la meilleure qualité envisageable dans les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles ils exercent.

Guéret, le 11 octobre 2019